

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M22- 0006113

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5104 Société : MUPRAS RAM

Actif Pensionné(e) Autre : NB3 226

Nom & Prénom : Rachid Yohamied

Date de naissance : 1954

Adresse : 55 Rue Abdellah Ben Rechid

Tél. : 0654587602 Total des frais engagés : 1132,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur ARAKI HOUSSAINI Hajib
Médecine Générale
16, Rue Okba Snou Nafis
BERRECHID - Tél.: 33.73.21

Date de consultation : 30 MAI 2023

Nom et prénom du malade : RADI Yohamied Age : _____

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Symptome de郁 + 喘息 et asthme

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : _____

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 01 JUN 2023 Le : 31/05/23

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]



Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRE

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
30 MAI 2023		1	100.00	 <p>Docteur ARAQI HOUSSEM Nafie Médecin Dentiste 16, Rue Ouardou Nafie BERRECHID - Tél. 33.73.21</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	30/05/2023	232.70

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

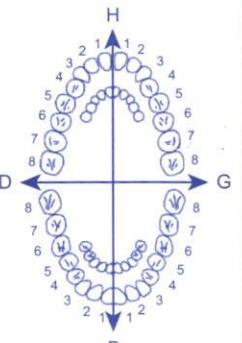
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRE

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

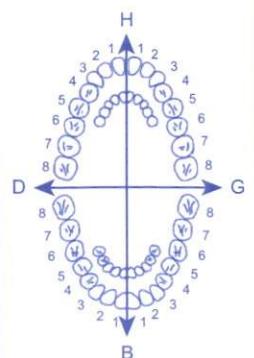
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient
			

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		



[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

Dr. Araqi Houssaini Najib

MEDECINE GENERALE

Echographie Générale

Ex. Médecin Chef des Forces

Royales Airs de Casablanca

Expert assermenté auprès des Tribunaux

Spécialiste en médecine de travail

الدكتور عراقي حسيني نجيب

الطب العام

الفحص بالصدى

طبيب رئيسي سابق بالقوات

الجوية الملكية بالدار البيضاء.

فيبر محلف لدى المحاكم

30 MAI 2023

95,30

Radi Nucleoseed

100
11375

① Athywi 30 kg 1 c/w 20.05.23

le ser

23,10 Turbanyl 1 c/w Nucleo

100
1375

18,00 Pulmo Nucleo 850 P

100
1375

14,10 Fenac ro wq 340 34 W

18,00 Doligrane vte aux nul 1 c/w

30,80 Triuedat 810% 3 c/w

T3232,70

Docteur ARAQI HOUSSAINI Najib
Médecine Générale

06 62 07 65 56 - المحمول : 05 22 33 73 21 - زنة ملحة من نافعه برشيد - Rue Okba Bnou Nafie

16, Rue Okba Bnou Nafie - Berrechid - Tél : 05 22 33 73 24 - GSM : 06 62 07 65 56

Athy/mil® 30 mg
Comprimés pelliculés
sécables



6 118000 080763

98,30

PPV (DH) :

LOT N° :

UT AVA :

.18,00

Pulmofluide® simple

Solution buvable 150 ml

pulmo
simple

6 118000 080343

LOT : 3167
PER : 03 - 28
P.P.V : 30 DH 80

Trimedag® suspension buvable à 0,787%
Flacon de 250ml



6 118000 090960

18,00

PPV 18 DH 00
PER 10 / 25
LOT L 3563
S 1

Doliprane Vitamine C*

Pancétamol 500mg + Vitamine C 150mg

16 comprimés effervescents



6 118000 041252

LOT 22 / 15
PER 07 / 25
PPV 44 DH 10

Fenac® Promopharm

Distribution exclusive



6 118000 240372

URBANYL 10MG
CP SEC B30
P.P.V : 23DH50
PER.09 2025



6 118000 061748